

Promotion Référencement

Conditions de participation et règlements

Mise en œuvre : 18 janvier 2016 | Mise à jour : 30 mars 2020

Code promotionnel

Le code promotionnel associé à cette promotion est :

Amiref28

Promotion

Cette promotion est applicable uniquement aux clients actuels d'APHA Assurances, ci-après nommé le Référent*, qui réfèrent un client potentiel, ci-après nommé le Référé*, pour les produits d'assurance de dommages automobile, habitation ou entreprise. Le Référent doit avoir au moins 1 contrat d'assurance en vigueur avec ALPHA Assurances.

Cadeau offert au Référent : 1 certificat-cadeau ViPass d'une valeur 15\$ échangeable sur le site vipass.ca pour une carte-cadeau de valeur équivalente parmi un grand choix de détaillants québécois.

Le certificat-cadeau sera envoyé par courriel et comportera un code unique de validation et mot de passe permettant l'échange sur le site de ViPass.ca, de même que les instructions pour procéder à l'échange. La carte-cadeau ensuite choisie par le Référent sera livrée par la poste par ViPass dans un processus postal indépendant d'ALPHA Assurances. Advenant que le référent ne possède aucun courriel, une entente particulière pourra être prise avec ALPHA Assurances pour transmettre une carte-cadeau directement par la poste (choix limité).

https://site.datacandy.com/vipass/fr/section_echange.php?siD=11d5af9f8b4282c300050fcbd7881be0

En bénéficiaire maintenant!

- Transmettez votre référence à un agent en assurance de dommages au 1 888 525-7428 durant nos heures d'ouverture.
- Transmettez votre référence en tout temps via votre Espace client de notre site Web : <https://alphaassurances.com/espace-client/promotion-referencement/>

Conditions, restrictions et limitations

- Certaines conditions, restrictions et limitations s'appliquent pour cette promotion. Celles-ci sont à l'entière discrétion d'ALPHA Assurances et peuvent être modifiées sans préavis.
- Aucun achat requis.
- La référence doit être transmise à un représentant officiel d'ALPHA Assurances en personne, par téléphone, par courriel ou via l'Espace client en ligne, option « Promotion Référencement ». Une même référence ne peut être fournie plus d'une fois.

- Le Référé ne doit pas résider à la même adresse que le Référent.
- Les références sont valables pour une période de six mois, après quoi la référence sera annulée si aucune soumission n'a été complétée avec le Référé.
- Afin de nous soumettre à la *Loi sur l'accès à l'information*, un Référent doit avoir obtenu au préalable la permission du Référé avant de transmettre ses coordonnées. ALPHA Assurances et ses représentants déclinent toute responsabilité liée à cet effet.
- La remise du cadeau au Référent est conditionnelle à ce que le Référé ait diligemment participé au processus de soumission complet avec ALPHA Assurances ou ses représentants. Le cadeau sera émis dans les 5 semaines suivant la complétion de ce processus.
- **Un certificat-cadeau est offert par référence.** Notez que le nombre de certificat-cadeau ne varie pas selon le nombre de soumissions effectuées avec un même Référé. Un couple dont les 2 noms figurent sur une même soumission est considéré comme étant 1 seule et unique référence, de même que pour les enfants à charge des parents.
- Le Référé ne doit pas détenir ou avoir détenu de contrat d'assurance avec ALPHA Assurances depuis au moins 1 an.
- La carte-cadeau est non-échangeable et non-monnayable. Elle peut être utilisée chez un détaillant québécois et étant présent dans les régions desservies par ALPHA Assurances. ALPHA Assurances se réserve le droit, à son entière discrétion, de substituer par un prix de valeur égale ou de qualité semblable, et ce, quelles qu'en soient les raisons.
- Cette promotion demeure en vigueur jusqu'à avis contraire de la part d'ALPHA Assurances ou jusqu'à épuisement des quantités disponibles.
- En participant à la Promotion Référencement, le client d'ALPHA Assurances entend se soumettre au présent règlement. Les décisions d'ALPHA Assurances sont finales et sans appel. Ainsi, les références incomplètes, frauduleuses et non conformes au présent règlement, les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 16 ans et toute autre substitution seront automatiquement rejetés et ne seront pas admissibles à la Promotion.
- ALPHA Assurances n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté.
- Sous réserve des lois applicables, le présent Règlement régit tous les aspects de la promotion et lie tous les participants.
- Le masculin a été utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

*Définitions

Référent : Client d'ALPHA Assurances qui a au moins 1 police d'assurance automobile, habitation et/ou entreprise en vigueur. Le Référent a informé ses proches de la promotion et invité ceux-ci à contacter ALPHA pour une soumission d'assurances, ou a transmis à un représentant d'ALPHA les coordonnées d'un proche intéressé à être contacté par ALPHA Assurances. Il confirme avoir l'autorisation du Référé pour transmettre ses coordonnées.

Référé : Nouveau contact qui a entendu parler d'ALPHA Assurances par un proche qui est également client. Il ne doit pas détenir ou avoir détenu de contrat d'assurance avec ALPHA Assurances depuis au moins 1 an. Il accepte diligemment de participer à un processus complet de soumission pour son assurance auto et/ou habitation et/ou entreprise. Aucun achat obligatoire.